

## HONORAIRES AGENCE

Les honoraires de l'agence sont fixés à hauteur de 6.5 % TTC maximum du montant du bien avec un minimum forfaitaire de 6000 euros.

La rémunération, sauf convention expresse, sera à la charge du vendeur et obligatoirement précisée à l'occasion de la prise du mandat.

Aucune commission de l'agence n'est due avant la signature de l'acte authentique.

Montant de la TVA : 20 %